Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212200059-20260305-202603023-DE

Belle Isle EN TERRE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION	
23 février 2026	
DATE D'AFFICHAGE	
23 février 2026	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	15
PRESENTS	14
PROCURATIONS	0
VOTANTS	14

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BELLE-ISLE-EN-TERRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François LE MARREC, Maire.

Présents : Monsieur François LE MARREC, maire, Madame Françoise GUIZOUARN et Madame Amandine TREMEL, adjointes, Monsieur Arnaud MEUNIER, Bernard BROUDER, adjoints, Monsieur Jacques RIOU, Monsieur Guy CONNAN, Monsieur Claude SOULARD, Madame Nolwenn MARTIN, Madame Florence TOUSSAINT Madame Catherine AUBRIT, Monsieur Eric FRANCIOSI, Madame Stéphanie BLAZE et Monsieur Serge LECOEUR

Absente : Madame Brunette Bénédicte BALTUS

Secrétaire de Séance : Monsieur Serge LECOEUR

N° 2026-03-023

Convention pour la création d'un relais de la bibliothèque des Côtes d'Armor de niveau 2

La commune de Belle Isle en Terre souhaite mettre en place une convention pour la création d'un relais de niveau 2 de la bibliothèque des Côtes d'Armor.

Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Département des Côtes d'Armor met à disposition de la commune les services de lecture publique de la bibliothèque des Côtes d'Armor.

L'une des contreparties de la commune est de créer une ligne budgétaire d'acquisition de documents dédiée au fonctionnement de la bibliothèque d'au moins 0.76 € par habitant calculée sur la base de la population totale de la commune, de désigner un élu référent.
La population INSEE de la commune de Belle Isle en Terre est de 1024 habitants, la contribution serait de 778.24 €.
La commune vote un budget de 1000 € par an, pour l'achat des livres à la bibliothèque.

Monsieur le Maire propose :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention pour la création d'un relais de niveau 2 de la bibliothèque des Côtes d'Armor
- De désigner Madame Amandine TREMEL, référente auprès de la bibliothèque des Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212200059-20260305-202603023-DE

- D'inscrire la somme de 1000 € au budget primitif 2026

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention pour la création d'un relais de niveau 2 de la bibliothèque des Côtes d'Armor
- De désigner Madame Amandine TREMEL, référente auprès de la bibliothèque des Côtes d'Armor
- D'inscrire la somme de 1000 € au budget primitif 2026

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME

Le Secrétaire de séance,

Serge LECOEUR

Le Maire,

François LE MARREC